

Comité de liaison unitaire pour le  
**REEMPLOI  
DES EVS EN FIN DE CONTRAT**



**FCPE 93**



**SE-UNSA  
93**



**Sud 93  
Education**



**CGT 93  
Educ'action**



**Snuipp  
93/FSU**



**Snudi-FO  
93**

**Un membre de la CDA, représentant FCPE 93**  
(Commission des droits et de l'Autonomie)

**Nous refusons la précarité et demandons la création de postes statutaires permettant la titularisation et la formation au sein de l'Éducation Nationale de tous les personnels (aide à la direction, AVS, assistant d'éducation).**

**AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE : UN VRAI MÉTIER !**

**Nous voulons dans l'immédiat :**

**RÉEMPLOI DES EVS FAISANT FONCTION D'AVS  
PAR RECRUTEMENT SUR UN CONTRAT D'AVS**

**MANIFESTATION UNITAIRE  
EVS-PARENTS-ENSEIGNANTS  
MERCREDI 20 OCTOBRE 14H**

de l'inspection académique à la préfecture

Nous demandons au préfet de recevoir une délégation.  
Une assemblée générale de compte rendu de la délégation  
aura lieu ensuite à la Bourse du travail départementale.

Le métier d'Auxiliaire de Vie Scolaire n'est toujours pas reconnu !

**Les élèves à qui la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) a reconnu et notifié le DROIT à l'accompagnement par un AVS sont tous accompagnés par des personnels en CONTRAT PRÉCAIRE. C'est intolérable !**

Environ 25 % des personnels qui exercent la fonction d'AVS individuel ont un contrat d'Assistant d'éducation-AVS. Durée maximale 6 ans. Une convention signée dans l'urgence entre le ministère de l'Éducation nationale et 4 associations leur permet de rester en poste en 2010-2011, dans l'attente de la création d'un vrai métier.

Environ 75% ont un contrat d'EVS (employés de vie scolaire) faisant fonction d'AVS, CUI (Contrat Unique d'Insertion). CDD de droit privé. **Durée maximale 2 ans.**

## AU BOUT DE 2 ANS

- CES PERSONNES SE RETROUVENT AU CHOMAGE.
- LEURS COMPETENCES, DUREMENT ACQUISES, PERDUES.
- LES ELEVES CONTRAINTS DE S'HABITUER A UN(E) NOUVEL(LE) AVS.

**Les nouveaux recrutés comblent les vides laissés par les fins de contrat au lieu d'être affectés auprès d'élèves qui attendent souvent depuis de nombreux mois. L'ÉTAT dénie un DROIT reconnu par une notification de la CDA, il ne respecte pas ses obligations, il se met DANS L'ILLÉGALITÉ !**

- LES EVS VEULENT LA RECONNAISSANCE DE LEUR METIER, PAS LE RETOUR AU CHOMAGE !
- LES ECOLES VEULENT GARDER L'EVS DE LEUR EQUIPE !
- LES PARENTS VEULENT GARDER L'EVS DE LEUR ENFANT !
- LES FAMILLES QUI ATTENDENT UN AVS VEULENT QUE LES DROITS DE LEURS ENFANTS SOIENT RESPECTES !

### Extraits de lettres de parents :

« Je suis la maman de L.. Je n'aimerais pas que l'EVS de ma fille soit remplacée par une novice, parce que Mme F. est déjà habituée à ma fille, et ça depuis 2 ans. (...) Alors s'il vous plaît donnez une chance à ma fille de continuer une année scolaire normale avec son EVS. (...)»	« Je suis le papa de J. qui a 6 ans, qui est au CP. Depuis que Melle S. est à ses côtés, nous avons constaté une grande évolution (...) Ce n'est pas facile d'avoir un enfant autiste, mais quand je vois les progrès d'intégration que mon fils a faits, je suis heureux et je souhaiterais que Melle S continue à être à ses côtés (...) Ne pas renouveler le contrat de Melle S c'est détruire tout le travail qui a été fait, et aussi détruire l'expérience acquise par Melle S.(...) »
« Depuis 2 ans, Mme F. est l'AVS de mon enfant, s'occupe de lui quotidiennement, connaît ses besoins et surtout sa progression mieux que n'importe quelle autre personne (...) Mon fils aura peut-être une remplaçante, mais le travail se fera de zéro et sur le plan personnel ça ne sera pas facile (...) Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma demande (...)»	« Le contrat de l'auxiliaire de vie scolaire de mon fils se termine le 31/07/2010. Grâce à l'aide de Mme B. mon fils a pu poursuivre ses efforts en milieu scolaire et évoluer. C'est pourquoi je vous demande de reprendre Mme B. en tant qu'auxiliaire de vie scolaire. »  « Mes deux enfants ont une notification d'orientation en IME depuis la rentrée 2009-2010. (...) La solution de maintien à l'école maternelle avec une AVS est une solution à défaut de place adaptée à leurs besoins. (...) Mais leurs AVS Mme F. et Mme D. arrivent à la fin de leur contrat. Sans leurs auxiliaires de vie scolaire, qui les connaissent bien après une expérience de plus de deux ans de travail avec eux, je n'ai aucun espoir qu'ils en tirent bénéfice (...) »

# RÉEMPLOI DES EVS EN FIN DE CONTRAT !

**VENEZ TOUS À LA MANIFESTATION  
MERCREDI 20 OCTOBRE 14 h  
de l'inspection académique à la préfecture**